

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra exclusivement par vidéoconférence le **21 octobre 2026 à 19 h 30** afin de traiter les points figurant à l'ordre du jour ci-dessous.

Conformément aux dispositions applicables de la Loi, cette séance se déroulera sans présence physique du public. Les citoyens pourront y assister par vidéoconférence selon les modalités publiées sur le site internet de la municipalité.

-
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Demande de prise en charge de l'entretien hivernal et estival de certains chemins privés pour les saisons 2027, 2028 et 2029 en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales
 3. Appel d'offres 2026-SOU-320-11 - Travaux d'enrobé sur le chemin Cléo-Fournier
 4. Octroi de contrat 2026-011A - Surveillance des travaux, chemin Cléo-Fournier
 5. Octroi de contrat 2026-011B - Contrôle qualitatif et quantitatif des matériaux, chemin Cléo-Fournier
 6. Octroi de contrats de déneigement des chemins municipaux situés en secteurs éloignés (secteur du lac-des-Loups), saisons 2026/2029
 7. Période de questions
 8. Levée de la séance

DONNÉ, à La Pêche ce 19^e jour d'octobre 2026



Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur son site internet tel que le prévoit son règlement 22-839 relatif à la publication des avis municipaux, en vigueur le 7 décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 19 octobre 2026.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière